

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2017



Date de convocation du conseil municipal : le 4 avril 2017

Présents : Yves GENEVOIS, Marc ARNAUD, André BONSIGNORE, Marianne MICHEL, Antoine GIEU et Mikael THOMAS

Absents ou excusés : Jean-Luc BASSET, Marie-Claude CHANTELAUZE et Nadine VERNEY

Pouvoir : Marie-Claude CHANTELAUZE à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Mikaël THOMAS

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :

www.mairie-de-vaujany.fr

En préambule à cette séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M. Pierre-Emmanuel JACQUEMET de ses fonctions de Conseiller municipal, reçue par courrier du 07 avril 2017 et actée le jour même.

- Le Conseil approuve le procès-verbal du 10 mars 2017.
- Le Conseil est informé du compte-rendu du Conseil communautaire du 16/03/2017 et du projet de Territoire Oisans instruit par la Communauté de Communes OISANS ainsi que d'une demande d'actualisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable dans le cadre d'une étude diligentée par le SACO.
- Le Conseil confirme la décision de la Commission d'appel d'offres du 14 avril 2017 d'attribuer le marché pour la Construction de la télécabine de l'Enversin en remplacement en lieu et place du télépulsé existant - Lot n°3 « Fourniture et construction de la télécabine » à la société BMF REMONTEES MECANIKES France, 9 bis rue de la Condamine - 38610 GIERES pour un montant de 181 195.60 € HT pour la tranche ferme « Etudes et période de préparation » et 4 112 044.59 € HT pour la tranche optionnelle « Travaux ».
- Le Conseil approuve le nouveau montant programme pour le réaménagement de la Gare du téléphérique fixé à 650 000 € HT honoraires inclus ainsi que l'avant-projet afférent pour un montant de 600 000.00 € HT et décide d'attribuer les marchés de travaux de la manière suivante :
 - o Lot n°1 « Démolition Maçonnerie Gros Œuvre » à la SARL DM, 103 rue Pasteur – 38180 SEYSSINS pour un montant de 103 829.74 € HT.
 - o Lot n°2 « Charpente Couverture Structure bois Bardage bois Zinguerie » à la SARL LES TOITS DE L'OISANS, 178 avenue Jean-Baptiste Gautier – 38520 BOURG D'OISANS pour un montant de 19 035.76 € HT.
 - o Lot n°3 « Etanchéité » à la SAS ACEM, 70 avenue de la Mogne – 38400 SAINT MARTIN D'HERES pour un montant de 15 776.18 € HT.
 - o Lot n°4 « Menuiseries intérieures et extérieures » à la SARL L'ART DU BOIS, 2 rue Georges Politzer – 38130 ECHIROLLES pour un montant de 17 342.50 € HT.
 - o Lot n°5 « Isolation Doublage Cloisons Faux-plafonds » à la SARL EURO CONFORT MAINTENANCE, 37 rue Monge – 38100 GRENOBLE pour un montant de 42 100.00 € HT.
 - o Lot n°8 « Peinture intérieure et extérieure » à l'Entreprise CHRISTIAN FAY, 12-14 place Bernard Palissy – 38320 POISAT pour un montant de 20 374.10 € HT.
 - o Lot n°9 « Serrurerie » à la SARL SERRURERIE GENERALE BONNETTE, 4 rue René Camphin – 38600 FONTAINE pour un montant de 83 852.00 € HT.
 - o Lot n°10 « Electricité – Courants faibles » à la SARL CC OISANS DEPANNAGE, 28 rue de Belledonne – 38520 BOURG D'OISANS pour un montant de 51 034.00 € HT.
 - o Lot n°11 « Plomberie – Sanitaire – Ventilation » à l'ETS VIARD GAUDIN, 54 rue Humbert – 38520 BOURG D'OISANS pour un montant de 32 336.20 € HT.

Le Conseil décide de déclarer sans suite le lot n°12 « Structure métallique » pour motif d'intérêt général et de lancer une nouvelle consultation pour ce lot selon la procédure adaptée en application des dispositions de l'article 27 du Décret relatif aux marchés publics.

Le Conseil décide de déclarer le lot n°7 « Sols collés » infructueux pour absence d'offre.

- Le Conseil approuve la convention de partenariat à intervenir entre la Commune de Vaujany et la Fédération Française de Hockey sur Glace pour les différents événements sportifs devant se dérouler sur la Commune de 2017 à 2019.
- Le Conseil approuve l'avenant n°2 ainsi que l'attribution d'une subvention d'un montant annuel de 125 000 € TTC dans le cadre de la convention de partenariat entre la Commune de Vaujany et la Fédération Française des Sports de Glace pour le Gala de Noël des années 2017, 2018 et 2019.
- Le Conseil approuve et intègre les tarifs des différentes prestations vendues au sein de la régie de recettes « Les Hauts de la Drayre » pour la saison d'été 2017.
- Le Conseil prend acte de la demande de résiliation anticipée du contrat de gestion de l'Hôtel Bar Restaurant « Les Cimes » formulée par Monsieur Jacques GILLARD, autorise Monsieur le Maire à lancer un appel à candidature pour la gestion de cet équipement pour une durée de quatre ans et fixe le montant de la redevance annuelle à 15 000.00 € HT - 18 000.00 € TTC.
- Le Conseil approuve la cession de la parcelle cadastrée F n°1159 d'une superficie de 30 m² à Mesdames Émilie CHABOUD ép. BASSET et Nadine BASSET à titre gratuit.
- Le Conseil approuve l'intégration de nouveaux tarifs au sein de la Régie Animations.
- Le Conseil prend acte du rapport annuel d'activités pour la gestion des équipements en eau potable sur le territoire de la Commune durant l'année 2016 établi par la SAUR.
- Le Conseil donne un avis favorable au projet de mise en conformité du système d'assainissement d'Aquavallées eu égard aux projets de développement sur le territoire communal tant en terme de développement urbanistique que d'équipements structurants.
- Le Conseil approuve la convention de gardiennage de l'Alpage de Montfrais afin d'assurer le fonctionnement de l'activité pastorale pour la saison 2017 avec le Syndicat d'Alpage de Montfrais et fixe à 15 245.00 € la participation de la Commune.
- Le Conseil décide de renouveler à titre gratuit la convention d'occupation du chalet d'alpage du Bessey avec le Syndicat d'Alpage de Montfrais pour la période du 15 mai au 15 octobre 2017.
- Le Conseil approuve la convention pluriannuelle de pâturage pour la location de l'alpage du Col du Sabot avec le Groupement Pastoral de Cravens du 1^{er} mai 2017 au 30 octobre 2021 et fixe le montant de la redevance annuelle à 2 000 € TTC.

En application de l'article L.2121-18 du CGCT, Monsieur le Maire propose d'examiner les points suivants à huis clos et demande au Conseil municipal de se positionner. Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés décide de recourir au huis clos pour ces points de l'ordre du jour.

- Le Conseil décide de recruter un agent de catégorie A sur un grade d'Ingénieur Territorial à compter du 01/05/17 afin d'occuper les fonctions de Directeur de la Station Village de Vaujany.
- Le Conseil autorise Monsieur Yves GENEVOIS, Maire de la Commune de Vaujany, à se présenter en qualité de candidat au mandat de Président du Conseil d'administration de la Société Publique Locale OZ-VAUJANY.
- Le Conseil constate que Madame Marianne MICHEL démissionne de son mandat au sein du Comité de Contrôle Analogique de la Société Publique Locale OZ-VAUJANY avec effet au 14 avril 2017 et désigne cette dernière pour représenter la Commune au sein du Conseil d'administration de la Société Publique Locale OZ-VAUJANY.

Le Maire,
Yves GENEVOIS


